



COMMISSION ENDURANCE REGLEMENT 2023/2024

Validé par le comité directeur du 12/09/2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président	
Nom	Coordonnées
Marina CASTELLI	06 16 70 89 44
Référent	
Nom	Coordonnées
Andréa PULICANI	06 81 27 45 33
Membres	
Nom	Coordonnées
Joëlle ROUGET	06 14 65 58 56
Maria-Anna GIORGI	06 26 44 73 36
Daniel GUGLIELMACCI	06 80 99 65 28
Marie LOTA	06 74 61 53 82
Julie CHANEL	06 29 39 37 71
Célia MICHELANGELI	06 22 64 13 63

Table des matières

1 Règlement général FFE Endurance

2 Circuit Régional

2.1 Objectifs

2.2 Règlement

2.3 Le comptage des points

2.3.a. points pour le nombre de km parcourus (par tranche de 10 km)

2.3.b. points bonus par classement selon le nombre de cavaliers classés

2.3.c. points bonus au nombre de week-end participé

2.4 Concours concernés

2.5 Tarifs des engagements clubs/amateurs et préparatoires

2.6 Récompense du circuit régional

3 PREVISIONNEL 2023/2024

3.1 Budget alloué à la commission

3.2 Ventilation des aides au concours 2023/2024

4 MATERIEL

4.1 Achat de nouveau matériel

4.2 Matériel à disposition, conditions

5 DIVERS/FORMATION

PREAMBULE

L'endurance équestre pratiquée individuellement ou en équipe est caractérisée par des épreuves d'extérieur courues à vitesse imposée ou libre sur un itinéraire balisé avec des examens vétérinaires validant la capacité du poney / cheval à parcourir de longues distances.

Chaque membre de la commission se doit de respecter la charte.

1. Règlement général FFE Endurance

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique ENDURANCE à télécharger <https://www.ffe.com/Disciplines/General/Endurance/Reglement>.

2. Circuit Régional

2.1. Objectifs

- Proposer un championnat appelé « circuit régional » mettant en avant la régularité du cavalier tout au long de la saison de concours.
- Offrir un circuit de qualité.
- Permettre un accès à un niveau national et international (dans l'hypothèse où une CEI* soit organisée en 2024).

2.2. Règlement

Le circuit régional prend en compte les concours ayant lieu entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024.

Chaque compétition, pour faire partie du circuit, doit être espacée de 3 semaines minimum.

- Le circuit est basé sur la participation du cavalier et non uniquement sur le sport,
- Le circuit est à classement unique et inclut chaque participant quelque soit l'épreuve (club, amateur ou préparatoire),
- Le comptage des points s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et cumulés sur chaque compétition,
- Le comptage des points s'effectuera une fois la qualification validée par la FFE et sera mis à jour après chaque compétition,
- Un éliminé terrain bénéficiera des points week-end, afin de récompenser sa participation.
- Un éliminé FFE n'aura aucun point,
- Le cavalier en tête du classement portera un brassard aux couleurs du CRE Corse,
- Un cavalier participant à 2 épreuves de 20 km se verra attribuer les points pour le nombre de km et les points bonus par classement mais les points week-end ne seront attribués qu'une seule fois,

- Les cavaliers participant aux épreuves SHF ainsi que les prépa 2, Ama 2, club élite GP ou plus, devront disposer d'un porte-dossard ainsi que pour chacun de leurs assistants.
Les cavaliers doivent être licenciés en Corse pour participer au circuit.

Chaque organisateur, pour faire partie du circuit, devra :

- Respecter les obligations imposées par le règlement FFE endurance,
 - o *La présence d'un service de secours n'est plus obligatoire sur le site et est remplacé par la signalisation d'un accès secours sur les plans fournis par l'organisation.*
- Effectuer sa DUC avant le 30 septembre 2023,
- être prioritaire sur une des dates proposées par la commission,
- être éligible sur 2 dates de l'année en cours maximum,
- Poser sa date à 3 semaines d'intervalle des autres compétitions du circuit,
- Faire approuver sa candidature à la commission endurance,
- Pour les nouveaux organisateurs : en fournissant un aperçu de l'évènement sous forme de dossier comprenant à minima le tracé du parcours ainsi que la logistique mise en place (accord des propriétaires privés par exemple),
- Prévoir une épreuve de son choix aux couleurs du CRE, cette épreuve sera remise par un membre du comité directeur (à défaut, un membre de la commission),
- Fournir les justificatifs de dépense au CRE dans les 30 jours suivant l'évènement pour obtenir l'aide attribuée,
- Afficher les sponsors officiels du circuit régional et les citer lors d'interviews médias,
- Prévoir la présence éventuelle d'un représentant de nos sponsors en l'invitant à effectuer la remise des prix,
- Respecter les tarifs d'engagements,
- Loger, restaurer et défrayer les officiels de compétition (juges et vétérinaires).
- Fournir à chaque participant, un carton de suivi vétérinaire, un dossard, le marquage du cheval du numéro de dossard,
- Un dossier de demande de sponsor pourra être élaboré.
- Les organisateurs devront communiquer les gains à la clé en faisant une affiche commune ou une page sur les réseaux sociaux en lien avec le CRE avant le 1er concours du challenge.
- Prévoir sur le site: un grooming, des points d'eau, un lieu de restauration,
- mentionner, remercier le comité régional lors de la remise des prix

2.3. Le comptage des points

2.3.a. **Points pour le nombre de km** (par tranche de 10km)

Nombre de km classés	Nombre de points comptabilisés
10 KM	1
20 KM	2
30 KM	3
40 KM	4
60 KM	6
80 KM et plus	8

2.3.b. **Points bonus par classement** selon le nombre de cavaliers classés

Classement	Nombre de points selon le nombre de cavalier au classement final			
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
1er	2	4	6	7
2ème	2	3	5	6
3ème	2	3	4	5
4ème et 5ème	1	2	3	4
6 à 10ème	-	1	2	3
11 à 20ème	-	-	1	2
21 et plus	-	-	-	1

2.3.c. **Points bonus au nombre de week-end(s) participé(s)**

Nombre de participation	Points bonus
1 week-end	0
2 week-end	1
3 week-end	2
4 week-end	3
5 week-end et plus	4

Un classement temporaire sera effectué d'un concours à un autre par un membre organisateur de la commission : Joëlle Rouget

2.4. **Concours concernés**

Endurance des vignobles Tallone/Aleria - CORSIK ENDURANCE	15/10/23
Clos Culombu Lumio – L'YPSOS	12/11/23
Ghisonaccia – LES ECURIES DE LA COSTA VERDE	03/12/23
Clos Culombu Lumio – L'YPSOS	25/02/24
Tallone – Association PIANICCIA OFF ROAD	17/03/24
Moriani – Association NUCELLA ENDURANCE	07/04/24
Domaine de Pinia – CORSIK ENDURANCE	05/05/24

2.5. Tarifs des engagements club, amateur ou préparatoire

Distances	TARIFS	
	Internet	Terrain
10 km	20,00 €	35,00 €
20 km	30,00 €	45,00 €
30 km	35,00 €	50,00 €
40 km	45,00 €	60,00 €
60 km	50,00 €	65,00 €
80 km	70,00 €	85,00 €
100 km VL	85,00 €	100,00 €

Le classement du Circuit Régional est clos après les résultats officiels FFE du dernier concours faisant parti du circuit.

2.6. Récompense du circuit régional

La remise de prix du circuit régional se fera après le dernier concours de la saison. Une date et un lieu sera communiqué via le CRE CORSE aux lauréats.

- Lots, trophées...
- Participation aux championnats de France amateur d'endurance 2024 "coupe des régions à Corlay":
 - > à l'issue de la saison, les cavaliers peuvent proposer leur participation. La commission sélectionnera alors les couples cavaliers/chevaux selon le classement du circuit pour les différentes distances.

3. Budget prévisionnel 2023/2024

3.1. Budget alloué à la commission

Aide aux concours	4 900 €
Remise des prix du Circuit Régional :	
- Lots / trophées... et organisation de la remise des prix	2 000 €
Matériel : Achat cartes vétérinaires	330 €
Formation ODC Juge d'endurance	500,00 €
Total :	7 730 €

3.2. Ventilation des aides au concours 2023/2024

Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non inscrits dans le Circuit Régional ne pourront prétendre à aucune aide de la part du CRE Corse.

Les concours non réalisés ou ayant 0 engagé ne bénéficieront d'aucune aide de la part du CRE Corse.

Les organisateurs devront justifier de leurs dépenses et bénéficieront d'une aide plafonnée à 700 €, concernant les frais liés aux obligations du concours. Le CRE prendra en compte toutes les factures acquittées permettant la bonne organisation du concours (location de matériel, débroussaillage, frais de carburant...).

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À LAIDE FINANCIÈRE DU CRE.

4. Matériel

4.1. Achat de nouveau matériel

Voir devis:

- un barnum personnalisé au couleur du Cre Corse endurance
-> **NON RETENU PAR LE COMITE DIRECTEUR**
- impression des cartes vétérinaires pour l'organisation

4.2. Matériel à disposition, conditions

La commission dispose de :

- un ordinateur portable,
- une imprimante,
- un jeu de dossards,
- 2 cardiofréquencesmètres,
- 4 horloges digitales,
- cartons vétérinaires vierges,
- 6 bacs à eau pour le grooming,
- Installation du site (piquets pour panneau, tuyau 200m).

Le CRE n'ayant pas de dépôt, le matériel est stocké chez les différents organisateurs qui le peuvent ou chez le président du CRE (Francardo). Une fiche de suivi du matériel devra être mis en place et suivre le matériel à chaque changement de stockage. Ceci permettra de garantir l'état du matériel à la personne qui le récupère. En cas de détérioration ou perte du matériel, le montant sera imputé sur l'aide au concours de l'organisateur concerné.

L'ordinateur et l'imprimante sont emmenés et récupérés par le responsable pour le week-end,

Les dossards sont récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B qui les lavera.

Les cartons vétérinaires vierges récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B.

5. Divers

Il appartient à chaque organisateur d'inscrire dans le programme de leur concours des épreuves "jeunes chevaux", la validation revient à la Société Hippique Française.

Chaque nouvel organisateur pourra se rapprocher d'un membre de la commission endurance qui lui fournira tous les renseignements nécessaires à l'organisation de son concours.

Les organisateurs pourront, s'ils le jugent opportun, avec l'accord du président de jury, effectuer une remise des prix groupée pour les épreuves AMA, CLUB de la même distance.

La formation des officiels de compétition étant obligatoire tous les 2 ans, il est prévu une formation ODC juge Endurance au mois de septembre 2023. La date exacte sera communiquée prochainement.